
à l'attention du commissaire-enquêteur**Aurélia Tardif**vendredi 11 septembre 2020 à 17:28 réception

À : pluhirel-enquetepublique@orange.fr

Bonjour

Suite à notre entretien, je me permets de vous faire une demande de retrait de notre maison des bâtiments à préserver comme indiqué sur l'ébauche du nouveau PLU.

Elle se situe :

à Vildé la Marine 28 Grande rue 35120 Hirel plan cadastral numéros 66.

Cette singularité nous obligerait à des dépenses supplémentaires (huisseries...) et concerne également une dépendance en parpaings sans intérêt sur le plan historique que nous voudrions modifier.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande.

Mme Tardif

M Durand